

Le SNUipp Somme utilisera les informations ci-dessous pour m'adresser la revue nationale du SNUipp « Fenêtres sur Cours » ainsi que « POUR », la revue de la FSU. Je demande à la section départementale du SNUipp 80 de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 06/01/1978. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à la section départementale du SNUipp 80.

Nom :	Prénom :	Nom de jeune fille :
Né.e le :	Adresse personnelle :	
Tél fixe :		
Tél port. :	Code postal :	Commune :
Courriel :	@	

Etablissement d'exercice sept 2020
 Maternelle Elémentaire RASED IME
 CMPP Collège SEGPA IUFM
 Nom de l'établissement :
 N° RNE : 080
 Commune :

Situation administrative au 01/09/2020
 Instituteur PE PE Stagiaire
 Adjoint Directeur Retraité
 Temps partiel Disponibilité CLD/CLM
 ASH Psy CPAIEN
 Référent ASH IPEMF Détaché
 Brigade ZIL

Echelon au 1/09/2020 : Si temps partiel / quotité : % Montant de la cotisation :

Je joins chèque(s), à l'ordre du SNUipp-FSU SOMME
 J'opte pour le prélèvement bancaire automatique en fois (**voir au dos**)
 Avec les mêmes coordonnées bancaires qu'en 2019/2020
 Avec de nouvelles coordonnées bancaires
 Pour la première fois

Important : Remplir le mandat de prélèvement au dos ET joindre un RIB / RIP / RICE avec IBAN & BIC

Date : / / 20... Signature :

Toute 1^{ère} adhésion est à 90 euros chèques ou prélèvements en 1 ou 2 fois.

MONTANT DES COTISATIONS* 2020/2021

Professeur des Ecoles/ Psychologue Scolaire

Echelon	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}
Cotisation	129 €	147 €	148 €	153 €	157 €	161 €	171 €	183 €	195 €	209 €	224 €
Cotisation réelle*	43 €	49 €	49 €	51 €	52 €	54 €	57 €	61 €	65 €	69 €	75 €

Instituteur

Echelon	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	8 ^{ème}	9 ^{ème}	10 ^{ème}	11 ^{ème}
Cotisation	125 €	128 €	131 €	134 €	137 €	144 €	151 €	161 €	176 €
Cotisation réelle*	41 €	42 €	44 €	45 €	46 €	48 €	50 €	54 €	59 €

PE Hors Classe

Echelon	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}
Cotisation	192 €	206 €	220 €	238 €	253 €	268 €
Cotisation réelle*	64 €	68 €	73 €	80 €	85 €	90 €



PE Classe Exceptionnelle

Echelon	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	1 ^{er} chevron	2 ^{ème} chevron	3 ^{ème} chevron
Cotisation	234 €	248 €	261 €	280 €	300 €	312 €	328 €
Cotisation réelle*	78 €	83 €	87 €	93 €	100 €	104 €	110 €

Temps partiel mini 84 €	Au prorata de la quotité
Congé formation	85%
Disponibilité congé parental	60 €
AESH, Assistant d'Education...	33 €
RETRAITES	
De 900 € à 1500 €	99 €
Plus de 1500 €	115 €

POUR VOUS SYNDIQUER
 Trois modes de paiement à votre disposition :
 ➤ en une fois
 1 seul chèque
en plusieurs chèques
 8 chèques (maximum), date d'encaissement au dos (max 10/06)
 ➤ par Carte Bancaire en ligne sur <https://adherer.snuipp.fr/80>
 ➤ par prélèvements automatiques (sans frais)



A renvoyer à :
SNUipp-FSU Somme
 25, rue Riolan
 80 000 AMIENS

* : La cotisation syndicale ouvre droit à **crédit d'impôts : 66% de la cotisation**
 L'attestation pour l'année 2020/2021 vous sera adressée en mars 2022

INSTRUCTIONS POUR LE PAIEMENT FRACTIONNÉ DE LA COTISATION PAR PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES SÉPA

1. Remplissez soigneusement le mandat de prélèvement SÉPA ci-dessous
2. Vous ne remplissez que la partie concernant « le Débiteur » (nom, adresse, code postal, ville et pays)
3. Renseignez l'IBAN (*International Bank Account Number*) et le BIC (*Bank Identifier Code*) de votre compte
4. Dater et signez le mandat de prélèvement SÉPA
5. Joindre **obligatoirement** un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal (RIP) ou de Caisse d'Épargne (RICE) sur lequel figurent l'IBAN et le BIC. Un chèque annulé ne peut en aucun cas faire office de relevé d'identité.
6. Envoyez le tout à : **SNUipp-FSU Somme, 25 rue Riolan, 80 000 AMIENS**

ATTENTION : Pour les cotisations à 90€, deux prélèvements maximum.

- Les prélèvements automatiques sont obligatoirement effectués par mois consécutifs
- Vous pouvez choisir le nombre de prélèvements dans les limites fixées ci-dessous
- Merci de ne pas prévoir de prélèvements inférieurs à 10 €, trop coûteux en frais bancaires
- Vous pouvez choisir le mois de démarrage, sauf si vous optez pour le nombre maxi de prélèvements

Adhésion	Avant le 20/09	Avant le 15/10	Avant le 15/11	Avant le 15/12	Avant de 15/01	Avant le 15/02	Avant le 15/03	Avant le 15/04	Avant le 15/05
Nombre maximum de prélèvements	10	9	8	7	6	5	4	3	2
1^{er} prélèvement si maximum	05/10	05/11	05/12	05/01	05/02	05/03	05/04	05/05	05/06

N'oubliez pas de remplir également le verso de ce bulletin d'adhésion

Les informations recueillies dans le présent questionnaire ne seront utilisées et ne feront l'objet de communication extérieure que pour les seules nécessités de la gestion ou pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront donner lieu à exercice du droit d'accès dans des conditions prévues par la loi n°78-17 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, du 6 janvier 1978.

Sans dénonciation de votre part*, l'autorisation de prélèvement sera reconduite automatiquement.

** un courrier vous sera adressé à cette fin chaque année, fin août ou début septembre.*

J'opte pour le paiement fractionné de ma cotisation au **SNUipp-FSU** pour 2020/2021 enprélèvements mensuels consécutifs.

Je souhaite que le premier prélèvement ait lieu le 05/.....*

**option possible si vous n'avez pas choisi le nombre maxi de prélèvements; voir ci-dessus*

Mandat de prélèvement



Single Euro Payments Area

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A)

SNUipp-FSU Somme

à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de

SNUipp-FSU Somme

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque suivant les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.



Référence unique du mandat : *Ne rien inscrire ici*

Identifiant créancier SEPA : **FR13ZZZ440156**

Débiteur :

Votre Nom _____

Votre Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

Pays _____

IBAN

BIC

A : _____

Créancier :

Nom **SNUipp-FSU Somme**

Adresse **25 rue Riolan**

Code postal **80000** Ville **AMIENS**

Pays **FRANCE**

Paiement : Récurrent/Répétitif Ponctuel

Le :

Signature :

Nota : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Veillez compléter tous les champs du mandat.